

# Rencontre-débats sur les espaces de coworking en Ile-et-Vilaine

Synthèse de la séance du 30 janvier 2019

*Cette note synthétise la rencontre qui a eu lieu le 30 janvier 2019, entre les responsables d'espaces de coworking en Ile-et-Vilaine et des élus des collectivités locales. Ce moment a permis de partager les grandes conclusions de l'étude menée par l'Audiar et d'engager un dialogue entre les tiers-lieux de travail et les élus des territoires notamment sur la question du soutien public au coworking et du rôle des espaces de coworking dans l'accompagnement des projets entrepreneuriaux et d'autres publics (télétravailleurs salariés, reconversion professionnelle...).*

## SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE MENÉE PAR L'AUDIAR

Cette étude a été réalisée dans le cadre du Contrat de Coopération conclu entre l'État et Rennes Métropole pour la réalisation d'études et d'expérimentations sur la thématique des mobilités intelligentes en associant EPCI, Région et Département.

## LE COWORKING EN ILLE-ET-VILAINE, UNE OFFRE EN CROISSANCE

### 37 espaces de coworking en Ile-et-Vilaine, une douzaine en projet

37 tiers-lieux de travail ont été répertoriés en début 2019 sur le territoire breillien, dont 18 espaces de coworking « purs » (communauté d'utilisateurs partageant un espace de travail commun) et 7 espaces de coworking adossés à d'autres formes

d'espaces de travail partagés (pépinières, Fablab, centres d'affaires...).

Ces 37 établissements sont principalement de droit privé (gestion par une entreprise ou une association) et plus rarement issus d'une initiative publique (c'est le cas pour 6 d'entre eux).

Une grande majorité est concentrée dans le centre de la métropole (18 à Rennes/Cesson-Sévigné), alors que quelques tiers-lieux font leur apparition dans les autres centralités du département (Vitré, Saint-Malo...) et un petit nombre de communes rurales et périurbaines.

On dénombre par ailleurs plus d'une douzaine de projets à fin mars 2019, dans des villes moyennes (Fougères, Redon), la Ville de Rennes (Palais du commerce par exemple) ou des communes moins peuplées (Bédée, Montauban-de-Bretagne, Bain-de-Bretagne, Janzé, MaenRoch...). Ce foisonnement d'initiatives, qui fait écho à une pratique en croissance, doit cependant être lu au regard des fermetures récentes de 5 espaces de coworking n'ayant pas rencontré leur marché en Ile-et-Vilaine.

Tous les espaces retenus dans cette étude ont mis en place une véritable animation de la communauté, ce qui est le principe même du coworking. Ces tiers-lieux de travail proposent quasi-exclusivement du bureau (à l'exception du Domaine de l'Étrillet à Bruz qui offre des espaces aux artisans). Les prix sont relativement homogènes en Ile-et-Vilaine. Résidents et nomades ont des tarifications calculées différemment. On distingue la fréquentation ponctuelle, tarifée à l'heure ou à la demi-journée et celle régulière, avec un paiement au mois, ce qui permet souvent un accès libre aux espaces, y compris en horaires décalés.

Les tarifs pratiqués restent autour d'une même fourchette pour les résidents : de l'ordre de 200 à 300 euros par mois selon les services offerts, parfois davantage dans le cas de bureaux privatisés et réservés (550 euros). Certains tiers-lieux d'initiative publique ou associatifs, ou dans des communes où l'immobilier est moins

cher, sortent des coûts plus modestes (inférieurs à 100 euros/mois). La tarification à l'heure ou à la journée pour les nomades est aussi identique (10 à 13 euros/jour).

La présence de salles annexes, louées pour des réunions, séminaires, entretiens d'embauches ou des activités sportives et associatives permet en outre de couvrir une partie des frais fixes. Dans certains lieux, cela apporte environ un quart des revenus de la structure.

Les espaces de coworking sont sur des dynamiques très différentes : alors que certains sont bien installés et trouvent leur rentabilité, d'autres sont en situation plus compliquée du fait de leur ouverture récente ou de leur positionnement. Il reste néanmoins difficile à la fois d'amortir l'investissement initial et de sortir un salaire pour l'animateur/responsable de la structure.

### Le coworking, une pratique en croissance mais encore très limitée

L'effectif global des travailleurs fréquentant les espaces de coworking en Ile-et-Vilaine est estimé à environ 500 personnes, soit 0,12 % des actifs occupés du département. Ce sont des coworkers résidents



(réguliers) ou nomades (travailleurs en mobilité, qui fréquentent occasionnellement le tiers-lieux).

On y rencontre un public relativement éclectique sur le plan du statut professionnel (indépendants, commerciaux en itinérance, chefs d'entreprise, salariés en télétravail...) et des domaines d'activités exercés (culture, santé, bien-être, coaching, finance, informatique...) qui invite à nuancer l'archétype du coworker jeune et exerçant dans la sphère créative et numérique. Les salariés en télétravail demeurent néanmoins une clientèle encore difficile à capter, même si elle représente un marché en devenir.

Le littoral breillien dispose d'une clientèle complémentaire, en croissance : celle des résidents secondaires et des touristes, qui durant les vacances scolaires ou lors des week-ends prolongés, viennent télétravailler dans les tiers-lieux. Cela permet à la famille de prolonger le séjour tout en répondant aux urgences professionnelles.

## LES MOBILITÉS DU QUOTIDIEN ENCORE PEU IMPACTANTES SUR LE CHOIX DU TRAVAIL EN TIERS-LIEUX

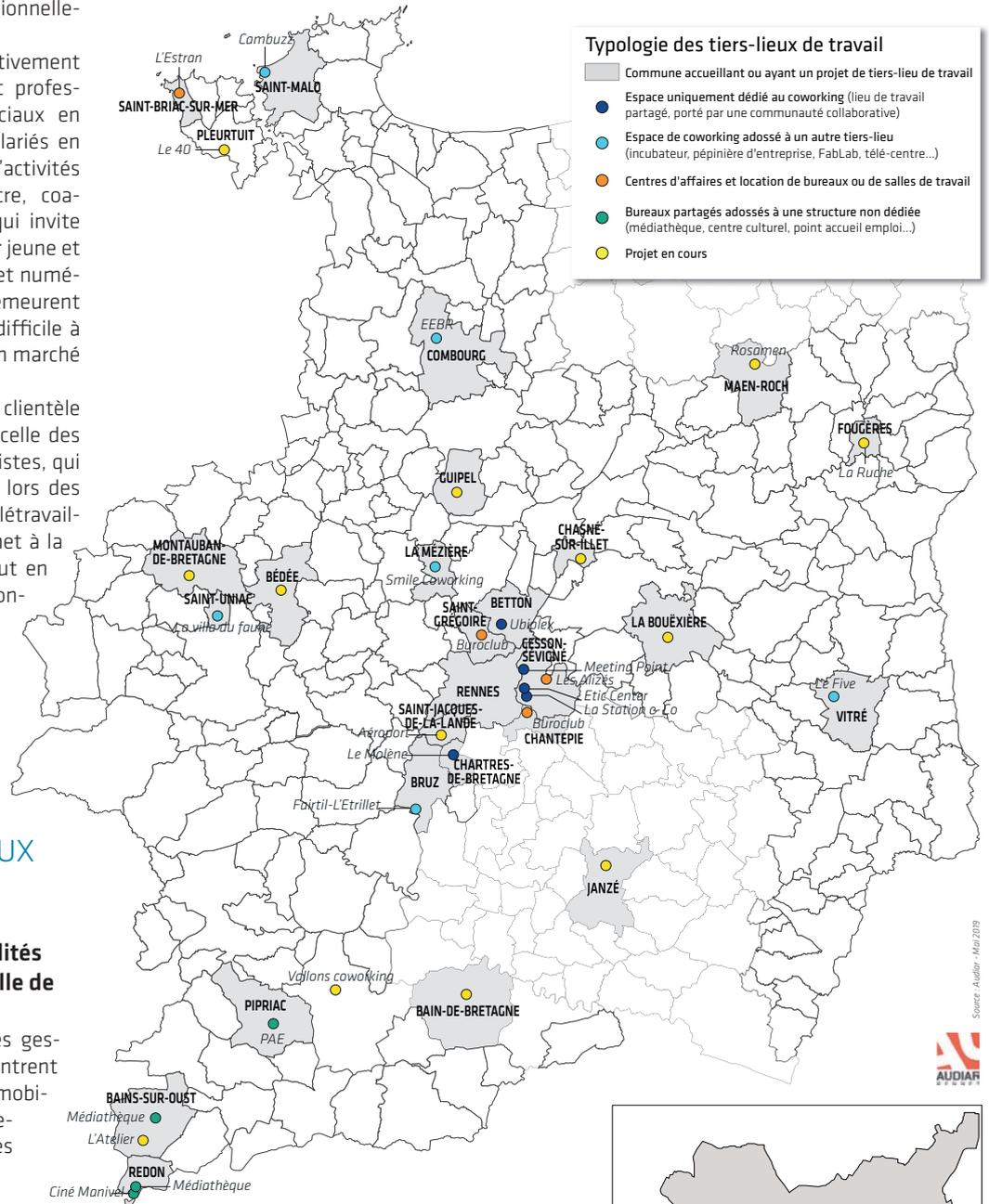
### Un impact faible sur les mobilités pendulaires actuelles à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine

Les enquêtes menées auprès des gestionnaires et des coworkers montrent que les considérations liées à la mobilité et aux déplacements domicile-travail apparaissent marginales dans les choix opérés par les utilisateurs lorsqu'ils décident de fréquenter un espace de coworking. Elles révèlent en revanche que le choix d'exercer depuis un tel lieu est avant tout influencé par des facteurs professionnels, pratiques et personnels :

- lutter contre la solitude et dissocier le lieu du travail du domicile ;
- trouver un cadre de travail rigoureux et motivant ;
- enrichir son réseau professionnel mais aussi personnel par des temps d'échanges formels et informels ;
- profiter d'un espace entièrement équipé avec une souplesse d'accès en termes d'horaires et une flexibilité financière (tarification à l'heure).

Les logiques de localisation et d'accessibilité par les différents modes de trans-

## LES TIERS-LIEUX DE TRAVAIL EN ILLE-ET-VILAINE



### Rennes

- La Cordée
- Espace BZH
- Happy Hours
- L'atelier
- La Newsroom
- L'Escale Coworking
- Le Lavoir - Atelier Réunis
- Le Loft - Cowork'in Rennes
- Thabor Coworking Rennes
- CWYK
- Vivement lundi !
- The 4th
- Le 144
- L'eclozr
- La French Tech Rennes - St-Malo
- La Fabrique
- Lab61
- Regus
- Buroclub
- Le Seize
- Good place
- Startway La Poste
- EuroRennes

ports de l'espace de coworking sont des motivations très secondaires. Ce résultat est essentiellement lié au fait que majoritairement les espaces de coworking accueillent des indépendants, et non des salariés avec des problématiques de déplacements pendulaires. Souvent d'ailleurs, la question des mobilités a déjà été réglée préalablement, par le choix même d'exercer en tiers-lieu.

L'espace est choisi le plus souvent à proximité du domicile (même si des communautés spécifiques se forment sur certains sites comme le Pool et certains coworkers font des déplacements conséquents pour s'y rendre régulièrement). Seuls sont modifiés à la marge les modes de déplacement (davantage de modes doux) et les horaires (la flexibilité horaire accompagne cette nouvelle forme de travail).

Source : Audiar - Mai 2019



## Une offre qui répond à une rationalisation des mobilités longues distances

Le coworking permet un changement dans les mobilités longues distances : en effet, les tiers-lieux sont fréquentés par des actifs qui ont une mobilité régulière à l'échelle nationale, imposée par leur métier, et qui cherchent à la rationaliser et à la réduire. Ce sont par exemple des Rennais qui évitent des déplacements vers leur lieu de travail parisien quelques jours par semaine.

Les espaces accueillent également des entrepreneurs exogènes qui testent le marché Ouest français en s'installant pour quelques semaines en coworking à Rennes. Ces espaces flexibles permettent en effet d'explorer de nouveaux territoires, avec la possibilité d'arrêter très rapidement si le marché n'est pas à la hauteur des projections espérées.

Ce sont également des lieux où des consultants Grand-Ouest concentrent leurs rendez-vous clientèle. Autant d'exemples dans lesquels les mobilités longues distances et leurs impacts en temps et coûts sont rationalisés.

## LE COWORKING, UN ATOUT EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les espaces de coworking sont donc des structures qui, pour l'instant, répondent essentiellement à des besoins exprimés en termes de développement économique et d'emploi, voire d'aménagement du territoire.

Parmi les arguments évoqués par les responsables de tiers-lieux ou par les coworkers interviewés, on peut relever un rôle dans l'offre d'immobilier de bureaux, un effet vitrine d'attractivité du territoire voire, pour certains, un rôle d'accompagnement.

### Une offre flexible d'immobilier d'entreprise

Les espaces de coworking proposent des offres d'immobilier flexibles (pas de bail 3-6-9), de la disponibilité immédiate de bureaux aménagés, sans charges imprévues. Certains tiers-lieux se perçoivent même comme hôtel de start-ups, car ils fournissent des animations, des apports « métiers », et un certain type d'accompagnement.

Ils se demandent également si l'offre en espaces de coworking ne joue pas aussi un rôle de palliatif en places de pépinières classiques, celles-ci étant jugées comme



© Le Loft.

saturées dans certains secteurs de Rennes Métropole.

### Un rôle d'accueil et d'ambassadeur du territoire

Les tiers-lieux de travail se voient également comme un des outils au service de l'attractivité du territoire. Ils ont un rôle de fait d'accueil de nouveaux chefs d'entreprises, de vitrine. Point de contact avec des entrepreneurs envisageant de s'installer à Rennes, les espaces de coworking (privés ou publics) constituent, de fait, un des outils de développement économique. Les tiers-lieux de travail donnent souvent des « clés » pour entrer dans les réseaux dans l'écosystème économique local. Ils ont un rôle de prescripteur et de « guide ».

### Un accompagnement d'entrepreneurs

Certains espaces de coworking mixent déjà un hébergement immobilier avec un accompagnement soutenu auprès de créateurs d'entreprises. L'Eclozr, par exemple, est un lieu rythmé par des formations, ateliers et conférences à destination des partenaires.

Des responsables de tiers-lieux imaginent aussi la possibilité de développer des parrainages d'étudiants.

### Une politique sociale du coworking ?

Quelques tiers-lieux envisagent de co-construire avec les collectivités locales une « politique sociale de coworking », accompagnant des personnes en reconversion ou des demandeurs d'emploi pour lesquels les espaces de coworking pourraient être un lieu de retour vers une activité et en constituer un outil pour lutter contre l'isolement. La collectivité pourrait jouer un rôle en prenant en charge une partie de l'abonnement pour quelques places, sur le modèle de la carte Sortir à Rennes par exemple.



© La Corbière.

## DES PISTES D'ACTIONS POUR LES COLLECTIVITÉS POUR STRUCTURER L'OFFRE DE COWORKING EN ILLE-ET-VILAINE

Cinq pistes d'actions majeures ont émergé de l'étude et des échanges avec les acteurs impliqués dans le développement du coworking dans d'autres territoires.

### Une communication auprès des entreprises et des actifs sur les atouts du coworking et du télétravail

Il est utile d'effectuer un travail de communication auprès des entreprises afin de porter à leur connaissance les atouts des espaces de coworking pour leurs salariés.

À ce sujet, le dispositif d'accompagnement des entreprises à la mise en pratique du télétravail « Rep@irs télétravail » mis en place par l'ARACT Bretagne et le cabinet Barthélémy Avocats est très intéressant. Dans ce cadre, 6 entreprises bretonnes ont expérimenté leur projet de déploiement du télétravail. En effet, mettre en place une organisation « hors des murs » nécessite de questionner, outre les aspects juridiques, les enjeux stratégiques de l'entreprise, l'organisation du travail, les conditions de travail, le management, les systèmes de coopération et les usages du numérique. La mise en place du télétravail et l'élaboration d'un accord d'entreprise ou d'une charte exigent aussi d'expérimenter d'abord de nouvelles façons de travailler pour les équipes concernées, autant de sujets d'accompagnement dans ce dispositif « Rep@irs télétravail ».

### La reconnaissance par les collectivités du rôle et de l'intérêt des espaces de travail partagés

Un dialogue est à établir entre les collectivités et porteurs de projets pour définir

le rôle de chacun et favoriser une coopération profitable à tous. L'idée générale est de mettre en place un environnement favorable à la création de ces tiers-lieux, de rendre possible et de susciter des initiatives sans se substituer aux porteurs de projets, dans une logique de « bottom up » (démarche ascendante où l'initiative émerge de la base et du terrain et non des échelons supérieurs de gouvernance).

Il s'agit d'encourager des initiatives de terrain portées par les acteurs locaux (entrepreneurs, associations, citoyens...) ayant une connaissance précise des attentes relatives aux projets de tiers-lieux, pour en garantir l'appropriation.

### La mise en réseau des espaces de coworking en Ille-et-Vilaine

La question des échelles d'intervention pertinentes dans la mise en place d'une politique de développement des tiers-lieux se pose aussi. Dans la mesure où le projet prend vie et se concrétise à un niveau très local, il peut participer d'une dynamique de développement intercommunal et pourrait gagner à être intégré à un réseau cohérent à une échelle plus large encore.

Sur le périmètre du contrat de coopération, le Collectif « Rennes Coworking » est le seul réseau de dialogue entre tiers-lieux existant. Pour les autres espaces de coworking et tiers-lieux recensés dans le département, aucune démarche de coordination pour les porteurs de projets n'existe actuellement. Une appropriation du sujet par les décideurs public apparaît nécessaire.

La mise en réseau des espaces de coworking en Ille-et-Vilaine et l'intensification des échanges entre tiers-lieux permettrait de favoriser les synergies, de leur assurer une meilleure visibilité et un potentiel de clientèle élargi.

### Une réflexion sur un accompagnement technique ou financier spécifique des tiers-lieux de travail dans l'aire urbaine élargie

Le coworking en cœur de Métropole est un marché structuré et dynamique. Il n'appelle pas d'accompagnement particulier de la part de la collectivité locale.

À l'inverse, une politique publique sous forme d'un partenariat public-privé pourrait être nécessaire pour voir se développer un véritable réseau et une répartition de ces espaces dans les territoires moins dynamiques économiquement et où le modèle économique demeure précaire.

Pour les collectivités ayant adopté une politique ambitieuse de développement des tiers-lieux (Région Nouvelle Aquitaine, Région Île-de-France, Département de la Drome, Grand Genève...), des démarches d'appel à manifestation d'intérêt couplant financement et accompagnement au développement de projets semblent avoir porté leurs fruits.

La collectivité se positionne alors en accompagnatrice et apporte son soutien financier aux projets, tandis qu'une structure (association, coopérative) est missionnée pour coordonner l'offre, accompagner les porteurs de projets et créer des ponts entre les milieux éco-

nomiques, les collectivités locales et les tiers-lieux.

À ce jour, ni la Région Bretagne ni le Département d'Ille-et-Vilaine ne développent de stratégie en tant que telle sur le sujet et il n'existe donc pas de dispositif d'accompagnement dédié aux tiers-lieux sur le territoire. Ceux-ci se développent au gré des initiatives privées, associatives ou publiques qui sont pour ces dernières généralement portées par les EPCI du fait de leur compétence en matière de développement économique. La question des acteurs légitimes à intervenir et de la nature de cette intervention est ainsi à définir collectivement.

### Un intérêt pour le programme national de développement des tiers-lieux

Enfin, le groupe de travail a marqué un intérêt pour le plan national destiné à la mise en place de 300 tiers-lieux structurants. En effet, à l'occasion de la remise du rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » de Patrick Levy-Waitz, président de la Fondation Travailler Autrement, Julien Denormandie, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Cohésion des territoires, a annoncé que le Gouvernement va lancer un programme national de développement des tiers lieux à hauteur de 110 millions d'euros sur trois ans, afin de favoriser la création de 300 Fabriques des territoires.



© French Tech.



## DÉBATS ENTRE RESPONSABLES D'ESPACES DE COWORKING ET ÉLUS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

### PRÉSENTATION DU COLLECTIF DES ESPACES DE COWORKING RENNAIS

Les espaces de coworking de Rennes et périphérie de 1<sup>ère</sup> couronne se sont réunis en collectif (et non en association) afin d'obtenir davantage de visibilité ensemble. Ils ont coécrit une charte présentant leurs valeurs. Ils partagent des bonnes pratiques, sont solidaires grâce à une offre complémentaire, considérant que toute personne cherchant un espace de coworking trouvera le lieu qui lui convient.

Ce collectif n'a pas une démarche active de recrutement de membres mais est ouvert aux demandes d'adhésion, sous réserve que l'espace de coworking respecte la charte et donc les valeurs et les

fondamentaux des espaces de coworking et qu'il soit localisé à Rennes ou en 1<sup>ère</sup> couronne. Des demandes d'acteurs de Saint-Malo ou Fougères... n'ont pas été suivies d'adhésion, considérant que ces tiers-lieux relevaient d'autres problématiques territoriales. En effet, la plupart des collectifs d'espaces de coworking en France sont constitués autour de bassins de vie locaux. Les seuls réseaux d'envergure départementale ou régionale ont été portés par les Collectivités, comme en Aquitaine.

### LES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DE DIALOGUE ET DE DÉBATS

4 points principaux ont été soulevés dans la discussion :

#### La question du soutien public au coworking

La collectivité doit-elle apporter une offre au regard de l'expression de besoins locaux ? Dans quelle mesure les collectivités portent-elles le projet ? ou le facilitent-elles ? Deux approches différentes sont discutées et particulièrement l'intervention financière des collectivités qui pour-

rait déstabiliser le marché et la tarification pour les tiers-lieux privés en place.

Selon Guillaume Bégué, Maire de Liffré - Vice-Président Économie, emploi et formation à Liffré Cormier Communauté, les pouvoirs publics ont un rôle d'impulseur, d'amorçage des tiers-lieux de travail et plus généralement des lieux d'innovation. Ils peuvent porter le projet mais un moment seulement, en attendant la structuration par le privé d'un business model rentable. L'étude menée avec l'Audiar a permis à Liffré-Cormier Communauté d'engager le dialogue avec les acteurs du territoire, de repérer les besoins, de dynamiser un groupe et de consolider le projet avec 10 à 15 personnes. Ce début de projet aboutira peut être à un tiers-lieu de travail. En tout cas, a minima, il a permis de structurer un réseau économique local. Il ne s'agit pas de s'inscrire dans un esprit de concurrence privé-public mais d'articuler ensemble un projet de développement.

Delphine David, Maire de Montfort-sur-Meu Vice-Présidente en charge de l'économie et de l'emploi à Montfort Communauté, interroge le collectif sur l'opportunité et l'intérêt de la collectivité publique d'acheter des places dans un espace de coworking en émergence, en milieu périurbain. La question du soutien au business plan étant souvent l'objet d'interpellation des élus.

Louis-Marie Vautier disposant d'un espace de coworking Smile Coworking de 900 m<sup>2</sup> avec un taux de remplissage plutôt satisfaisant, apporte un éclairage : Ouvert sans soutien public, il est engagé dans un projet privé mais si la sphère publique peut contribuer à l'essor du coworking en soutenant d'une certaine façon ces lieux pour favoriser et développer l'entrepreneuriat, cet aspect peut être entendable. La question est plutôt celle d'une uniformité de traitement dans un territoire donné. Par ailleurs, la forme du soutien par la sphère publique peut être diverse entre l'achat de places sur un public cible (micro entrepreneur par exemple) ou tout simplement une mise en visibilité (communication) de la part de la collectivité.

Selon Christine Van Geen du Lavoir Ateliers réunis, l'achat de places peut être une fausse bonne idée, reprenant l'adage « quand c'est gratuit cela ne vaut rien ». La gratuité renvoie à une absence de valeur. Mais la possibilité de s'appuyer pour certains créateurs, à un moment donné de leur histoire d'entrepreneuriat, sur une place subventionnée (à moitié prix par exemple) pendant une durée à définir (6 mois par exemple) pourrait être une très bonne idée.

Du point de vue de Rennes Métropole, Gaëlle Andro Vice-Présidente en charge du développement économique, de l'emploi et

des finances, souligne l'expression de deux points de vue distincts,

- l'un concernant le cœur de la métropole Rennes-Cesson où l'approche du coworking aujourd'hui est plutôt interrogative du point de vue de la pluralité des projets, de l'essor et de la solidité de ces tiers-lieux de travail. En effet, l'attrait de l'hypercentre rennais est manifeste pour des gros faiseurs qui vont certainement augmenter l'offre de manière importante dans une courte période. Se pose alors la question de la capacité de cette offre globale à rencontrer la demande, qui est certes en développement. L'essor des espaces de coworking traduit aussi une transformation profonde de l'emploi sur le Cœur de métropole et la nécessité de s'intéresser à des collaborations plus systématiques et organisées avec les espaces hébergeant des entreprises afin d'en faire un outil d'attractivité comme pointé dans l'étude de l'Audiar. Cela nécessite aussi de mieux travailler à cette mise en visibilité de l'offre et de construire des modes de dialogue.
- l'autre point de vue concerne davantage l'aménagement du territoire du reste de la Métropole de Rennes. Il s'agit, dans une vision prospective, d'intégrer le coworking comme une opportunité de redynamisation des cœurs de bourgs. Le regard de l'élu(e) porte alors sur une ap-

proche d'aménagement du territoire qui fasse sens, bien sûr, avec le développement économique, dans une logique de préfiguration avec les usagers et clients potentiels de la commune ou du secteur. Cela se traduirait par une démarche davantage pro-active.

Daniel Dein, Maire d'Orgères, souligne l'intérêt du coworking pour réimplanter du dynamisme dans les couronnes de Rennes Métropole. Cela présente un réel intérêt en termes d'aménagement du territoire et d'organisation des mobilités. Pour qu'il y ait une vraie mixité professionnelle dans les communes, il faut aussi des locaux pour accueillir tous types de profils professionnels. Le coworking est une solution pour diversifier l'économie dans les communes de la couronne rennaise et aussi pour offrir une réelle réponse aux travailleurs à domicile, qui sont soumis à l'isolement comme l'a montré l'étude de l'Audiar. La création de communautés professionnelles locales est également intéressante pour les territoires.

### **Le rôle des espaces de coworking dans l'accompagnement des différents publics**

Le débat a porté sur l'accompagnement des publics : quel rôle un espace de coworking peut prendre dans l'accompagnement, l'accélération de projets entrepreneuriaux ? Comment les espaces de



coworking peuvent être facteur d'insertion professionnelle et de reconversion professionnelle pour tous les publics ?

Concernant l'accompagnement des entrepreneurs, selon Jérémie David de La Cordée Les Lices, deux logiques d'hybridation sont possibles : le coworking dans les espaces de création (ex : portage salarial qui intègre une offre de tiers-lieux dans son offre de service) ou/et l'accompagnement qui prend place dans les espaces de coworking. Il n'y a pas actuellement de relations formelles structurées entre le Collectif rennais, les collectivités soutenant le développement économique ou l'aménagement du territoire et le réseau de la création d'entreprises (Métropole, communes, Département). Des formes de dialogue récurrent sont à mettre en place.

Benoît Gillouard de La Manufacture à Vitré témoigne également du besoin d'accompagnement des porteurs de projets. Les entrepreneurs vitréens cherchant autant des conseils qu'un lieu de travail.

Selon Rennes Métropole, le sujet est à travailler avec l'ensemble des acteurs de l'accompagnement de l'entreprise, les réseaux de la création, comme la CCI, BGE... Pour les représentants des espaces de coworking, les relations sont aussi à consolider avec ces accompagnants et prescripteurs, qui parfois proposent eux-aussi des hébergements d'entreprises.

Au sujet de l'accompagnement des publics en difficultés professionnelles, Christine Van Geen du Lavoisier Ateliers réunis souligne la collaboration engagée avec We Ker sur 3 journées « Travailler Autrement », avec Cadres en mission, des groupements d'employeurs... Gaëlle Andro, Vice-Présidente en charge du développement économique, de l'emploi et des finances à Rennes Métropole, partage son avis sur le fait que ce type d'événements est intéressant pour le territoire.

Selon Louis-Marie Vautier de Smile Coworking, cette problématique soulève la question de la surface financière disponible que le coworker peut dégager pour accéder à ce lieu et ses services. Particulièrement lorsque le porteur de projet démarre son activité. 200 euros est un frein pour les micro-entrepreneurs même si le bénéfice apporté est réel.

### **Le public accueilli : la clientèle des salariés en télétravail**

Le Bureau des temps de Rennes Métropole est particulièrement attentif à la recommandation issue de l'étude, sur la communication auprès des entreprises afin de porter à leur connaissance les atouts des espaces de coworking pour leurs salariés voire d'accompagnement et d'aide à la structuration de pratiques de télétravail. Il semble effectivement que

les entreprises ne connaissent bien cette nouvelle offre d'espace de travail. Par ailleurs, l'étude a montré que les salariés en télétravail dans les espaces de coworking sont encore peu nombreux, cette clientèle est-elle un enjeu pour les responsables des tiers-lieux et quelle implication est attendue de la part des collectivités ? Des journées portes-ouvertes, des pass-découvertes pourraient-ils être mis en place conjointement ?

Le Collectif des espaces de coworking rennais trouve également qu'il s'agit d'un enjeu fort et que des articulations sont à trouver avec les Collectivités. L'intérêt des institutions publiques pour les tiers-lieux de travail est intéressant ; il permet aussi de réinterroger le public cible des espaces de coworking. Mais, pour le collectif, ce n'est absolument pas la même chose de concevoir un espace pour un public de télétravailleurs salariés ou d'indépendants. C'est ce que l'étude de l'Audiar a bien montré.

Pour Benoît Gillouard de La Manufacture à Vitré, il est important de travailler l'image du coworking et ses atouts, surtout en milieu rural où le coworking reste perçu comme un mode de travail citadin, voire parisien.

Hélène Plassoux, de l'ARACT Bretagne signale d'ailleurs une démarche en cours « Le Transformateur », qui portera sur le travail



© Audiar



## LES PERSONNES PRÉSENTES À LA SÉANCE-DÉBAT :

### Responsables d'espaces de coworking

Florence BEAUD - Hexal Gestion  
 Charles BOISTIER - The 4th Coworking  
 Jérémie DAVID - La Cordée Les Lices  
 Benoît GILLOUARD - La Manufacture  
 Loïc GOSSET - Happy Hours  
 Sylvie GUYOT-REINE - porteur de projet en  
 Côte d'Émeraude  
 Robin HALET - Happy Hours  
 Thidara HALLIER - La Station & Co  
 Didier JOUSSET - Fairtil l'Étrillet  
 Thierry RONCIER - L'Atelier Coworking  
 Christine VAN GEEN - Le Lavoir Ateliers  
 réunis  
 Louis-Marie VAUTIER - Smile Coworking  
 Claire VILLENEUVE - La Cordée Les Lices

### Élus des collectivités

Gaëlle ANDRO - Vice-Présidente en charge  
 du développement économique, de l'emploi  
 et des finances à Rennes Métropole  
 Guillaume BÉGUÉ - Maire de Liffré - Vice-  
 Président Economie, emploi et formation à  
 Liffré Cormier Communauté  
 Delphine DAVID - Maire de Montfort-  
 sur-Meu Vice-Présidente en charge de  
 l'économie et de l'emploi à Montfort  
 Communauté  
 Daniel DEIN - Maire d'Orgères

### Autres organismes

Catherine DAMERON - Responsable  
 du Bureau des temps, Direction des  
 coopérations métropolitaines, de la veille  
 territoriale et de l'évaluation à Rennes  
 Métropole  
 François ROUAULT - Responsable de la  
 Direction Économie, Emploi, Innovation à  
 Rennes Métropole  
 Sylvie GUIHENEUC - Économie, Emploi,  
 Innovation à Rennes Métropole  
 Louise PENIN - Responsable du Service  
 Développement économique et Emploi à  
 Liffré-Cormier Communauté  
 Hélène PLASSOUX - Chargée de mission  
 ARACT Bretagne  
 Hélène RASNEUR - Directrice d'études  
 Economie & Coopération à l'Audiar  
 Henri-Noël RUIZ - Directeur de l'Audiar

distant et les espaces de coworking, les 19, 20 et 21 mars à Rennes. Cet accélérateur s'adresse aux porteurs de projets en lien avec l'usage du numérique dans le cadre d'un travail distant (distance temporelle, culturelle, technologique et géographique) ou en lien avec la conception ou le développement d'un tiers-lieu.

L'ARACT accompagne actuellement des entreprises, y compris industrielles, qui mettent en œuvre le télétravail. Or beaucoup de freins existent, comme le niveau de prise en charge, le mode de management, la confidentialité... Un retour d'expérience aura lieu le 19 mars sur l'expérimentation menée dans 6 entreprises du bassin rennais, via les témoignages des DRH concernés. L'ARACT précise que la réforme du code de travail reste à expliciter car un salarié souhaitant télétravailler dans un tiers-lieu n'est pas forcément pris en charge financièrement par son employeur. Des passerelles sont donc à déployer entre entreprises et acteurs publics.

Didier Jousset de Fairtil l'Étrillet souligne que les espaces de coworking accueillent des personnes qui réfléchissent à leur activité professionnelle, davantage en terme d'actions professionnelles rémunérées avec du lien social et un ancrage sur

le territoire qu'en termes de métiers. Cela fait écho au sujet de l'étude : Répondre à la question « Est-ce qu'il y a aura un maillage de l'Ille-et-Vilaine en espaces de coworking dans 15 ans ? » c'est aussi poser la question de l'activité professionnelle elle-même et de sa diversité.

### L'animation, au cœur du coworking

Selon Guillaume Bégué, la question de l'animation est fondamentale et questionne la possibilité pour la collectivité qui voudrait porter seule un tiers-lieux de travail de dégager un temps plein sur cette mission, d'un agent avec un réel savoir-faire en ce domaine.

Benoît Gillouard de La Manufacture à Vitré témoigne de l'importance de l'animation et de l'accompagnement, même si, du point de vue du coût économique, cette mission est difficile à assurer sur une période longue pour une association.

Pour le Collectif, l'étude de l'Audiar met en valeur la place et l'importance de l'animation de l'espace de coworking ; sans animateur, le lieu perd sa raison d'être, de création de la communauté, et souvent périclité. C'est l'animation qui permet aussi de créer du lien, de fournir des conseils, d'être acteur du développement.